

PROGRAMME DE SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES



Commission scolaire
des Premières-Seigneuries
www.csaps.qc.ca

Décembre 2003
Approuvé par le comité consultatif de gestion du 5 mai



Commission scolaire
des Premières-Seigneuries

PROGRAMME DE SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Décembre 2003

Approuvé par le comité de gestion du 5 mai

Table des matières

Page

1. Fondements.....	-1-
2. Orientations	-1-
3. Principes directeurs	-2-
4. Les programmes de services éducatifs complémentaires	-3-
4.1 Le programme offrant des services de soutien	-3-
4.1.1 Objectif du programme	
4.1.2 Nature du programme	
4.1.3 Services et actions	
4.2 Le programme offrant des services de vie scolaire.....	-3-
4.2.1 Objectif du programme	
4.2.2 Nature du programme	
4.2.3 Services et actions	
4.3 Le programme offrant des services d'aide	-4-
4.3.1 Objectif du programme	
4.3.2 Nature du programme	
4.3.1 Services et actions	
4.4 Le programme offrant des services de promotion et de prévention.....	-5-
4.4.1 Objectif du programme	
4.4.2 Nature du programme	
4.4.3 Services et actions	
5. Mise en œuvre des programmes.....	-6-
6. Évaluation et reddition de comptes	-7-
7. Partage des responsabilités	-8-
7.1 La commission scolaire.....	-8-
7.2 Le conseil d'établissement.....	-9-
7.3 Le directeur de l'école	-10-
7.4 Le personnel	-10-
7.5 Les parents	-11-

Bibliographie

Annexe 1

Programme offrant des services de soutien : actions suggérées et services impliqués

Annexe 2

Programme offrant des services de vie scolaire: actions suggérées et services impliqués

Annexe 3 A & B

Programme offrant des services d'aide: actions suggérées et services impliqués

Annexe 4

Programme offrant des services de promotion et de prévention : actions suggérées et services impliqués

Bibliographie

Conseil supérieur de l'éducation, *Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider*, Avis à la Ministre de l'éducation, mai 1998, 72 p.

Conventions collectives en vigueur pour le personnel professionnel (p1) et de soutien (s1), 2000-2002.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, Fédération des commissions scolaires du Québec. *La reddition de comptes dans le réseau scolaire, la force de nos voix*. 41^e congrès de la FCSQ, 2001, 22p.

Gouvernement du Québec. Ministère de l'éducation, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. *Plan de classification du personnel professionnel*. Commissions scolaires et commissions régionales pour catholiques, 15 mai 1987, 34 p.

Gouvernement du Québec. Ministère de l'éducation, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. *Plan de classification des emplois de soutien; technique et paratechnique, administratif, manuel*. Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones, 3 mai 2000, 100 p.

Gouvernement du Québec. *Loi sur l'instruction publique*, Éditeur officiel du Québec, 2000, 172 p.

Ministère de l'éducation. *Les services éducatifs complémentaires : des programmes mobilisateurs, des services intégrés*, 2002. (titre provisoire)

Gouvernement du Québec. Ministère de l'éducation. *Programme de formation de l'école québécoise, Éducation préscolaire*. Enseignement primaire, version approuvée 2001, 350p.

Ministère de l'éducation. *Une école adaptée à tous ses élèves*. Politique de l'adaptation scolaire, 1999, 37 p.

Gouvernement du Québec. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement*, Québec, *Gazette officielle du Québec*, 14 juin 2000 (décret no 651-2000).

Préambule et contexte

Le système d'éducation québécois est engagé dans une Réforme qui entraîne de grands changements. La mission de l'école consiste désormais à instruire, à socialiser et à qualifier l'élève. Le programme de formation de l'école québécoise est axé sur une logique de développement de compétences par l'élève, premier agent de sa réussite. L'organisation des services est repensée dans le sens d'un décloisonnement des pratiques professionnelles permettant une action collective et concertée autour des besoins et capacités de l'élève.

La Loi sur l'instruction publique¹, confirme le droit de l'élève aux services éducatifs complémentaires (LIP, art. 1) et définit la responsabilité de la commission scolaire au regard de l'organisation de ces services. Le Régime pédagogique², (art. 4) stipule que les services complémentaires devant faire l'objet d'un programme sont des services :

- de soutien qui visent à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage;
- de soutien qui visent à contribuer au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école;
- d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
- de promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Le Régime pédagogique (art. 5) mentionne que doivent faire partie de ces programmes des services :

- de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- d'éducation aux droits et aux responsabilités;
- d'animation, sur les plans sportif, culturel et social;
- de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- de psychologie;
- de psychoéducation;
- d'éducation spécialisée;
- d'orthopédagogie;
- d'orthophonie;
- de santé et de services sociaux;
- et d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Ce document a pour objectif de fournir aux écoles des programmes de services complémentaires qui s'inscrivent dans la foulée de grands changements en éducation. Les écoles pourront s'en servir pour mettre en œuvre des services complémentaires qui travaillent en collégialité pour répondre aux besoins des élèves.

¹ Gouvernement du Québec, *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Éditeur officiel du Québec, 2000, 172p.

² Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Programmes de services éducatifs complémentaires

1. Fondements

Selon l'article 1 de la Loi sur l'instruction publique¹, l'élève a droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, à des services éducatifs complémentaires et particuliers. L'article 224 de la Loi sur l'instruction publique confère à la commission scolaire l'obligation d'établir des programmes de services éducatifs complémentaires. Ces programmes, de même que les services devant en faire partie, sont libellés dans le Régime pédagogique² (art. 4 et 5). La mise en œuvre des programmes s'exerce sous la responsabilité du directeur de l'école après approbation du conseil d'établissement (LIP, art. 88 et 96.12). Les programmes tiennent compte des orientations proposées dans le cadre de référence des services complémentaires du MEQ³.

2. Orientations

- ❖ Situer les services éducatifs complémentaires au cœur de la mission de l'école

La notion de réussite éducative est plus englobante que celle de réussite scolaire. En conséquence, les services éducatifs complémentaires sont partie intégrante de la mission de l'école qui vise à instruire, à socialiser et à qualifier l'élève. Ils doivent être offerts, dans une optique de formation, en continuité et en complémentarité des services d'enseignement. Les actions proposées, liées aux différents domaines généraux de formation, doivent permettre aux élèves de développer et de transférer leurs compétences.

- ❖ Conserver une vision globale et opter pour des services intégrés

S'inspirant de l'approche systémique, les services éducatifs complémentaires doivent considérer le jeune dans sa globalité, misant sur ses forces et ses capacités en lui proposant des activités favorisant le développement de compétences. Ils doivent également se préoccuper de renforcer les facteurs de protection et de diminuer les facteurs de risque qui peuvent affecter le développement de l'élève. Les services doivent être intégrés, c'est-à-dire offerts dans un système cohérent, coordonné et harmonieux permettant le partage d'objectifs auxquels chacun collabore.

¹ Gouvernement du Québec. *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Éditeur officiel du Québec, 2000, 172 pages.

² Gouvernement du Québec. *Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Québec, Gazette officielle du Québec, 14 juin 2000 (décret no 651-2000).

³ Ministère de l'Éducation. *Les services éducatifs complémentaires : des programmes mobilisateurs, des services intégrés*, 2002 (titre provisoire).

- ❖ Tisser des liens étroits entre l'école et l'ensemble de la communauté éducative

L'ampleur et la diversité des besoins de l'élève commandent désormais une mobilisation plus étendue des partenaires; en conséquence, l'établissement d'un partenariat école-famille-communauté s'avère nécessaire pour soutenir l'engagement du jeune dans la réponse à ses besoins.

- ❖ Miser sur des conditions favorables pour assurer la qualité des services

Outre la disponibilité d'un nombre suffisant de personnes possédant l'expertise requise, des services complémentaires de qualité doivent compter sur l'engagement des adultes chargés d'accompagner les jeunes. Accompagner les jeunes, c'est établir avec eux un lien de confiance et leur offrir des modèles signifiants. Le souci de tous les acteurs d'évaluer régulièrement les services éducatifs complémentaires en vue de les adapter aux besoins qui évoluent et selon les nouvelles connaissances constitue un autre gage de leur qualité.

3. Principes directeurs

- ❖ Accessibilité

La commission scolaire offre aux élèves de son territoire, dans le cadre de ses programmes et des ressources disponibles, les services éducatifs complémentaires prévus par la Loi et par le Régime pédagogique.

- ❖ L'élève au centre de l'action

La commission scolaire organise ses services éducatifs complémentaires en tenant compte du fait que l'élève est le premier artisan de son développement. Les services offerts doivent prendre en considération les caractéristiques, capacités et besoins des élèves.

- ❖ Équité

La commission scolaire organise ses services éducatifs complémentaires et les adapte aux caractéristiques et besoins des élèves. Elle répartit équitablement les ressources disponibles en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements (LIP, art. 275).

4. Les programmes de services éducatifs complémentaires

Les quatre (4) programmes de services éducatifs complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages (Régime pédagogique, art. 3).

4.1 Le programme offrant des services de soutien

4.1.1 Objectif du programme

Le programme offrant des services de soutien vise à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage.

4.1.2 Nature du programme

Le programme offrant des services de soutien consiste à accompagner l'élève et les adultes qui l'entourent, particulièrement le personnel enseignant et les parents, dans le but d'augmenter l'intérêt et la motivation de l'élève et de susciter l'engagement de celui-ci. Il est constitué d'un ensemble d'actions qui visent à :

- ❖ informer;
- ❖ former;
- ❖ outiller.

4.1.3 Services et actions

Les actions correspondant aux visées du programme offrant des services de soutien et susceptibles d'être rendues par les douze services sont présentées à *l'annexe 1* sous forme de tableau.

4.2. Le programme offrant des services de vie scolaire

4.2.1 Objectif du programme

Le programme offrant des services de vie scolaire vise le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école.

4.2.2 Nature du programme

Le programme offrant des services de vie scolaire propose à l'élève un ensemble d'expériences lui permettant d'apprendre à mieux vivre en société. Il lui donne aussi l'occasion d'explorer les facettes de la vie sociale et communautaire qui prennent en considération les aspects spirituel et moral. Il est constitué d'un ensemble d'actions visant à :

- ❖ susciter l'engagement;
- ❖ responsabiliser les élèves et développer le sens de la citoyenneté;
- ❖ affermir le sens moral des élèves, enrichir leur vie spirituelle et leur permettre d'expérimenter l'action communautaire;
- ❖ améliorer les relations interpersonnelles;
- ❖ augmenter le sentiment d'appartenance des élèves.

4.2.3 Services et actions

Les actions correspondant aux visées du programme offrant des services de vie scolaire et susceptibles d'être rendues par les douze services sont présentées à *l'annexe 2* sous forme de tableau.

4.3. Le programme offrant des services d'aide

4.3.1 Objectif du programme

Le programme offrant des services d'aide a pour objectifs :

- ❖ d'accompagner l'élève dans son parcours scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle et;
- ❖ de l'accompagner dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre.

4.3.2 Nature du programme

Le programme offrant des services d'aide consiste à favoriser le développement de l'identité de l'élève et à susciter, de diverses façons, l'émergence d'un choix vocationnel éclairé de même qu'un engagement soutenu tout au long du parcours scolaire requis pour réaliser ce choix. Il consiste aussi à réunir autour de l'élève, conformément au principe de la réussite pour tous, un ensemble de mesures favorisant sa réalisation optimale tant au plan de l'adaptation que des apprentissages.

Au regard de l'objectif d'accompagner l'élève dans son cheminement scolaire et professionnel, le programme offrant des services d'aide est constitué d'un ensemble d'actions qui visent à :

- ❖ susciter la participation de l'élève à son propre développement scolaire et professionnel;
- ❖ intégrer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au projet éducatif de l'école;
- ❖ favoriser le développement de l'identité de l'élève;
- ❖ aider l'élève dans son parcours scolaire et professionnel;
- ❖ fournir aux élèves ou leur faciliter l'accès à des outils performants d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.

Au regard de l'objectif d'accompagner l'élève dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre, le programme offrant des services d'aide est constitué d'un autre ensemble d'actions qui visent à :

- ❖ adapter l'enseignement et les interventions;
- ❖ réduire les obstacles;
- ❖ développer chez l'élève des compétences à résoudre ses difficultés;
- ❖ collaborer à l'établissement et à l'application du plan d'intervention;
- ❖ faciliter l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et des élèves handicapés;
- ❖ conseiller l'élève et le personnel;
- ❖ faciliter l'accès à des services externes;
- ❖ fournir des outils.

4.3.3 Services et actions

Les actions correspondant aux visées du programme offrant des services d'aide et susceptibles d'être rendues par les douze services sont présentées à *l'annexe 3A et à l'annexe 3B* sous forme de tableau.

4.4. Le programme offrant des services de promotion et de prévention

4.4.1 Objectif du programme

Le programme offrant des services de promotion et de prévention vise à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influent de manière positive sur sa santé et son bien-être.

4.4.2 Nature du programme

Le programme offrant des services de promotion et de prévention mise sur un environnement favorable aux apprentissages, sur la promotion de saines habitudes de vie et sur une intervention rapide dès les premières manifestations de difficultés. Il est constitué d'un ensemble d'actions qui visent à :

- ❖ assurer les conditions d'une vie saine à toutes les personnes;
- ❖ sensibiliser les élèves à l'importance de prévenir les difficultés ou encore d'agir tôt pour éviter l'aggravation des situations à risque;
- ❖ fournir aux élèves des occasions de faire des choix orientés sur leur santé et leur bien-être;
- ❖ permettre la participation des élèves à des activités de sensibilisation sur différentes problématiques reliées aux situations qu'ils vivent pour qu'ils puissent explorer de nouvelles avenues et se prémunir contre les dangers et abus possibles.

4.4.3 Services et actions

Les actions correspondant aux visées du programme offrant des services de promotion et de prévention et susceptibles d'être rendues par les douze services sont présentées à *l'annexe 4* sous forme de tableau.

5. Mise en œuvre des programmes

La mise en œuvre des programmes s'effectue selon les étapes qui suivent.

1. La commission scolaire fait connaître à ses écoles les quatre programmes de services éducatifs complémentaires qu'elle a établis à partir de l'étude des caractéristiques et besoins de la population qu'elle dessert et ce, en concertation avec les partenaires concernés.
2. La commission scolaire fait connaître les ressources disponibles à l'ensemble du réseau incluant celles qui peuvent être accessibles en vertu d'ententes avec les partenaires externes.
3. Le directeur de l'école procède, dans le respect du projet éducatif de l'école, dans une démarche concertée avec l'équipe école, les parents et les partenaires externes, à l'analyse des caractéristiques et besoins de sa clientèle, fait l'inventaire des ressources internes et externes disponibles pour combler ces besoins et choisit des actions prioritaires à poser en lien avec chacun des programmes de services éducatifs complémentaires déterminés par la commission scolaire (LIP, art. 88).

4. Suite à cette démarche, le directeur de l'école propose au conseil d'établissement la mise en œuvre des programmes de services éducatifs complémentaires pour approbation (LIP, art. 88).
5. Le directeur de l'école, après consultation des membres du personnel de l'école fait part à la commission scolaire des besoins de l'école au regard des ressources nécessaires à la mise en œuvre dans l'école des programmes de services éducatifs complémentaires (LIP, art. 96.20). Au besoin, il prend des dispositions en vue de la conclusion d'ententes par la commission scolaire avec des partenaires externes (LIP, art. 213).
6. Comme suite à l'analyse des besoins et des ressources disponibles, la commission scolaire répartit équitablement ses ressources disponibles entre les écoles de son territoire en tenant compte des inégalités sociales et économiques (LIP, art. 275). Cette répartition se fait selon les règles en vigueur dans la commission scolaire.
7. L'école met en œuvre les programmes de services éducatifs complémentaires.
8. Les processus d'évaluation et de reddition de comptes suivent leur cours.

6. Évaluation et reddition de comptes

Afin de s'assurer de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école, le directeur de l'école procède à l'évaluation continue de la mise en œuvre des programmes de services éducatifs complémentaires. Réalisée avec la participation des élèves et des acteurs impliqués auprès d'eux, cette évaluation est prise en compte lors de l'évaluation des services éducatifs de l'école (LIP, art. 96.12).

L'évaluation s'effectue dans une perspective d'amélioration des interventions et d'ajustement des services aux besoins des élèves. Outre la réalisation des activités prévues, l'évaluation doit porter sur le degré d'atteinte des résultats visés chez les élèves de même que sur les moyens utilisés pour les atteindre.

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire (LIP, art. 82). Le conseil d'établissement informe la communauté que dessert l'école des services que celle-ci offre et rend compte à la communauté de la qualité de ces services (LIP, art. 83).

La commission scolaire prépare un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et un rapport sur les activités éducatives et culturelles de ses écoles incluant celles des services éducatifs complémentaires. Elle transmet une copie de ces rapports au ministre. Elle informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité, de l'administration de ses écoles et de l'utilisation de ses ressources (LIP, art. 220).

7. Partage des responsabilités

7.1 La Commission scolaire

La commission scolaire:

- ❖ s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit (LIP, art. 208);

- ❖ conclut, au besoin, une entente avec une autre commission scolaire, un organisme ou une personne pour la prestation de services complémentaires ou particuliers (LIP, art. 213). Elle peut aussi conclure une entente avec toute personne ou organisme sur les contenus des programmes dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence du ministre de l'Éducation (LIP, art. 224);

- ❖ établit un programme pour chaque service éducatif complémentaire et particulier (LIP, art. 224). Les services éducatifs complémentaires devant faire l'objet d'un programme sont définis par l'article 4 du Régime pédagogique;

- ❖ consulte le comité de parents sur la répartition des services éducatifs entre les écoles et sur les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières. (LIP, art. 193);

- ❖ répartit les ressources financières dont elle dispose de façon équitable en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements et informe les parents sur cette répartition (LIP, art. 275);

- ❖ affecte le personnel dans ses écoles en tenant compte des besoins en personnel dont lui font part les directeurs d'école, le cas échéant, conformément aux dispositions des conventions collectives (LIP, art. 261);

- ❖ s'assure de l'application du Régime pédagogique (LIP, art. 222);

- ❖ prépare un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et un rapport sur les activités éducatives et culturelles de ses écoles et centres et en transmet une copie au ministre. De plus, elle informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité (LIP, art. 220).

7.2 Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement:

- ❖ adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation (LIP, art. 74);
- ❖ approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes de services complémentaires et particuliers (LIP, art. 88);
- ❖ approuve les modalités d'application du Régime pédagogique (LIP, art. 84);
- ❖ approuve la programmation des activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école (LIP, art. 87);
- ❖ approuve la politique d'encadrement des élèves (LIP, art. 75);
- ❖ approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité (LIP, art. 76);
- ❖ fournit à la commission scolaire tout renseignement exigé pour l'exercice de ses fonctions à la date et dans la forme demandée par cette dernière (LIP, art. 81);
- ❖ prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire (LIP, art. 82);
- ❖ informe la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité (LIP, art.83).

7.3 Le directeur de l'école

Le directeur de l'école :

- ❖ fait part à la commission scolaire, après consultation des membres du personnel, des besoins de l'école pour chaque catégorie de personnel, ainsi que des besoins de perfectionnement de ce personnel (LIP, art. 96.20);
- ❖ gère le personnel de l'école et détermine les tâches et responsabilités de chaque membre du personnel. Il doit voir à l'organisation des activités de perfectionnement des membres du personnel de l'école (LIP, art. 96.21);
- ❖ avec l'aide des parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel qui dispense des services à cet élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable, établit un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève (LIP, art. 96.14);
- ❖ sous l'autorité du directeur général de la commission scolaire, s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école (LIP, art. 96.12);
- ❖ propose, pour approbation par le conseil d'établissement, la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière (LIP, art. 88).

7.4 Le personnel

Le personnel enseignant, à titre de premier responsable de l'éducation de l'élève¹, contribue à la mise en œuvre des services éducatifs complémentaires (LIP, art. 19, 22 et 89). Les membres du personnel de l'école, selon leurs expertises et mandats :

- ❖ participent à l'identification des besoins des élèves du milieu dans lequel ils travaillent (LIP, art. 89);
- ❖ participent au choix d'actions prioritaires à poser dans le cadre de la mise en œuvre dans l'école des programmes de services éducatifs complémentaires (LIP art. 89);
- ❖ dispensent des services éducatifs complémentaires de qualité conformément aux programmes mis en œuvre dans l'école (LIP, art. 88 et 89).

¹ Ministère de l'Éducation. *Une école adaptée à tous ses élèves*. Politique de l'adaptation scolaire, Québec, Gouvernement du Québec, 1999, p. 18.

7.5 Les parents

Les parents:

- ❖ élisent des représentants au conseil d'établissement et au comité de parents (LIP, art. 42, 47 et 189).

Par l'entremise du comité de parents, ceux-ci:

- ❖ donnent leur avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire (LIP, art. 192).



Commission scolaire
des Premières-Seigneuries

**PROGRAMME
DE
SERVICES ÉDUCATIFS
COMPLÉMENTAIRES**

Annexes : 1 - 2 - 3A - 3B - 4

Annexes

Les annexes ci-jointes font partie intégrante des programmes des services éducatifs complémentaires de la C.S. des Premières-Seigneuries.

Les annexes comportent des actions correspondant aux visées de chaque programme qui sont susceptibles d'être rendues par les douze services.

L'énumération des actions suggérées dans les annexes n'est pas exhaustive et les actions n'y sont placées qu'à titre indicatif pour soutenir les écoles dans la mise en œuvre des programmes de services éducatifs complémentaires.

C'est l'école qui priorise les actions à mettre en place pour chacun des quatre programmes de services éducatifs complémentaires, à partir de l'analyse des besoins de son milieu. Une école pourrait donc retenir certaines des actions suggérées dans les annexes, mais pourrait aussi bien répondre aux visées des programmes par la mise en place d'actions différentes correspondant davantage aux besoins des élèves de leur milieu.

OBJECTIF								
<i>Assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
1- Informer	Diffuser de l'information portant sur les priorités éducatives de la commission scolaire, le projet éducatif de l'école et le plan de réussite.	4	4	4	4	4		
	Diffuser de l'information portant sur les ressources et services offerts à l'école ou dans la communauté.	4	4	4	4	4		
	Diffuser de l'information sur les attentes de l'école (règles de conduite, modalités d'évaluation, etc.).	4	4					
	Mettre en place des mécanismes efficaces de communication avec les partenaires.		4			4		
	Organiser ou participer à des rencontres de partage d'information portant sur des caractéristiques des élèves et sur l'action éducative correspondante (style cognitif, processus mentaux, pédagogie différenciée, etc.).		4	4	4			
	Diffuser de l'information sur divers sujets reliés au vécu des élèves.	4	4	4	4	4		
	Diffuser de l'information sur les réalisations des élèves.	4	4	4	4	4		
	Informier et sensibiliser sur les caractéristiques et besoins de certains élèves ou groupes d'élèves.	4	4	4	4			
	Partager de l'information sur le programme de formation et les modalités d'évaluation.	4	4	4	4			
	Partager de l'information permettant de soutenir l'élaboration ou la réalisation d'activités ou de projets favorisant le développement de compétences.			4	4			
	Partager de l'information sur les pratiques favorisant une pédagogie différenciée.			4	4			
	Informier sur les compétences visées par les divers projets ou activités et sur le degré d'atteinte des compétences visées.	4	4					
	Informier sur le mode d'apprentissage et sur les méthodes de travail efficaces.	4	4					
	Informier sur la façon de se préparer à une tâche évaluative.	4	4					
Collaborer à la préparation et à l'animation de rencontres portant sur la façon d'accompagner les enfants dans les travaux à la maison.		4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-2- Former	Contribuer à l'animation d'ateliers ou de sessions de travail portant sur divers sujets à caractère pédagogique.			4	4			
	Offrir de la formation permettant l'intégration d'objectifs utiles au développement de l'identité et au cheminement vocationnel dans les objectifs des programmes disciplinaires.			4				
	Offrir de la formation sur les actions à poser en vue de contribuer au développement de l'identité, au cheminement vocationnel, à la réussite scolaire et à une transition réussie d'un ordre à l'autre.			4	4			
	Offrir des formations permettant aux jeunes d'exercer des rôles sociaux dans l'école ou la communauté (jeunes leaders, gardiens avertis, réanimation, etc.).	4						
	Proposer des activités de formation signifiantes (d'apprentissage, de réinvestissement, d'objectivation, d'évaluation).	4						
	Se proposer comme modèle lors d'activités ou de situations d'enseignement explicite de stratégies.	4		4	4			
	Collaborer à l'enseignement explicite des habiletés scolaires : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Déterminer ses objectifs scolaires et ses priorités; ❖ Pratiquer des méthodes de travail efficaces; ❖ Étudier efficacement; ❖ Se préparer à un examen; ❖ Développer sa gestion mentale; ❖ Gérer son stress, etc.. 	4						
	Initier à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.	4		4				
	Contribuer à l'organisation d'une gestion adéquate de la classe.	4		4				
	Offrir des capsules-midi pédagogiques portant sur le réinvestissement de compétences (comment structurer un texte, etc.)	4						
	Organiser des ateliers de récupération.	4						
	Mettre sur pied un service de parrainage pour l'aide aux devoirs et leçons.	4	4					

Services complémentaires impliqués

(1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.

(2) Éducation aux droits et aux responsabilités.

(3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.

(4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

(5) Information et orientation scolaires et professionnelles.

(6) Psychologie.

(7) Psychoéducation.

(8) Éducation spécialisée.

(9) Orthopédagogie.

(10) Orthophonie.

(11) Santé et services sociaux.

(12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-2- Former	Mettre sur pied un programme de tutorat en lecture pour quelques élèves présentant un risque d'échec.	4						
	Collaborer à la préparation de rencontres de parents ayant pour but de favoriser l'émergence de la lecture.		4					
	Amener les élèves à développer les habiletés nécessaires à repérer, exploiter, valider l'information dont ils ont besoin à partir des différents supports offerts à la bibliothèque.	4						
	Soutenir l'application du programme de formation auprès des équipes cycles.			4	4			
Suite...								

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-3- Outiller	Participer à l'élaboration ou au choix de scénarios d'enseignement.			4				
	Contribuer au choix et à l'adaptation du matériel didactique compte tenu des besoins des élèves.			4				
	Favoriser l'accès à du matériel permettant une pédagogie différenciée.			4				
	Proposer des modèles d'activités (d'apprentissage, de réinvestissement, d'objectivation, d'évaluation, etc.).			4	4			
	Favoriser l'intégration des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage.	4		4				
	Favoriser l'accès à de la documentation adaptée aux besoins et intérêts des jeunes.	4						
	Enseigner à utiliser un agenda, un horaire et un aide-mémoire.	4						
	Tenir à jour les ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.	4		4	4			
	Organiser un système de prêt de documents relié à divers aspects de l'éducation des enfants et des adolescents.		4	4	4			
	Proposer divers aménagements de l'espace et du temps.			4	4			
	Collaborer à la réalisation de recherches-actions.			4	4	4		
	Participer à des activités de dépistage des difficultés d'apprentissage ou de comportement des élèves.	4		4				
	Amener les élèves à prendre conscience des réalités culturelles inhérentes à leur temps par l'accès à des ouvrages littéraires et documentaires pertinents et récents en quantité suffisante.	4						
Amener les différents usagers à connaître la diversité des ressources documentaires.	4		4	4				

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Favoriser le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-1- Susciter l'engagement	Collaborer à la mise en place d'activités sportives (activités physiques, sports individuels, sports collectifs, activités de plein air).	4						
	Collaborer à la mise en place d'activités culturelles (d'ordre artistique, littéraire ou scientifique).	4						
	Collaborer à la mise en place d'activités sociales (mouvement jeunesse, bal de fin d'année).	4						
	Consulter les élèves pour la planification et la réalisation d'activités qui répondent à leurs intérêts.	4						
	Collaborer avec l'enseignant à la planification et à la réalisation de situations d'apprentissage en lien avec les intérêts et besoins de l'élève.			4				
	Favoriser la collaboration des élèves dans l'organisation et la réalisation d'activités (accueil, souper bénéfice, spectacle).	4						
	Recueillir les avis des élèves en vue d'évaluer les services reçus et les activités réalisées.	4						
	Reconnaître la participation à certaines activités dans l'évaluation des compétences	4						
	Mettre en place des moyens pour reconnaître l'investissement et la réussite des élèves dans divers domaines (gala méritas, tableau d'honneur, billets de participation à un tirage, exposition de travaux).	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
 (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
 (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
 (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
 (6) Psychologie.
 (7) Psychoéducation.
 (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
 (10) Orthophonie.
 (11) Santé et services sociaux.
 (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Favoriser le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-2- Responsabiliser les élèves et développer le sens de la citoyenneté.	Consulter les élèves lors de l'élaboration de la politique d'encadrement et des règles de classe.	4						
	Faire connaître les règlements, les mesures de sécurité et les sanctions applicables.	4	4					
	Susciter et soutenir la participation des élèves aux processus décisionnels de l'école qui les concernent (conseil d'élèves, conseil d'établissement, conseil de coopération).	4						
	Susciter et soutenir l'organisation d'élections scolaires.	4						
	Organiser des rencontres avec des représentants d'organismes engagés dans la promotion d'intérêts communs (conseiller municipal, représentant syndical, policier, etc.)	4						
	Élaborer et soutenir la participation à des projets permettant d'explorer le monde du travail et d'exercer des responsabilités (radio étudiante, brigade scolaire, coop, pairs aidants pédagogiques, jeunes entrepreneurs, caisse scolaire, etc.).	4						
	Organiser une fête multiculturelle en collaboration avec divers groupes ethniques.	4						
	Proposer des activités permettant à l'élève d'exercer différents rôles et responsabilités.	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF

Favoriser le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école.

Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-3- Affermir le sens moral des élèves, enrichir leur vie spirituelle et leur permettre d'expérimenter l'action communautaire.	Aménager un lieu propice à la réflexion et aux échanges liés à la vie spirituelle.	4						
	Contribuer à l'animation de groupes de réflexion sur des questions existentielles (le sens de la vie et de la mort, la liberté, l'amour, les croyances religieuses, etc.).	4						
	Collaborer à la réalisation de célébrations religieuses ou autres à l'occasion d'événements importants de la vie scolaire ou sociale.	4						
	Proposer des expériences centrées sur l'exploration de la nature, des arts, des rites et des symboles.	4						
	Susciter et soutenir la participation à un groupe de jeunes pairs aidants.	4						
	Susciter et soutenir la participation à des campagnes de levées de fonds (paniers de Noël, dictée PGL, etc.).	4						
	Susciter et soutenir la participation à des projets de parrainage ou de coopération (Unicef, plan Nagua, etc.).	4						
	Organiser des rencontres avec des membres de la communauté engagés dans la lutte contre la pauvreté, le respect des droits humains, etc.	4						
	Susciter et soutenir la réalisation d'un voyage d'entraide dans un pays du Tiers-Monde.	4						
	Susciter et soutenir l'engagement des élèves dans des activités communautaires (au niveau local, national et international).	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
 (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
 (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
 (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
 (6) Psychologie.
 (7) Psychoéducation.
 (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
 (10) Orthophonie.
 (11) Santé et services sociaux.
 (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF

Favoriser le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école.

Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-4- Améliorer les relations interpersonnelles.	Mettre en place et soutenir des projets ou programmes favorisant le développement de relations interpersonnelles harmonieuses (<i>Fluppy</i> , Jeunes en santé)	4	4					
	Créer des occasions d'établir des relations entre les jeunes et entre les jeunes et les adultes dans des contextes différents (tournoi professeur-élève, projet « Entre hommes », préparation d'un spectacle, etc.).	4	4	4	4	4		
	Élaborer ou réaliser des activités ou programmes qui visent le développement d'habiletés sociales impliquées dans les relations interpersonnelles (communication, résolution de problèmes, gestion de conflit, etc.).	4						
	Collaborer avec l'enseignant à l'établissement d'une gestion de classe démocratique.	4		4				
	Soutenir des projets ou des approches permettant de créer une communauté éducative dans la classe (jeunes en santé, apprentissage coopératif, etc.).	4		4				
	Participer à la réalisation d'activités éducatives dans un contexte différent de celui de la classe (classe-neige, sortie éducative, etc.).	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Favoriser le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-5- Augmenter le sentiment d'appartenance des élèves.	Organiser des activités d'accueil des élèves.	4						

	Contribuer à l'aménagement de lieux de rassemblement (salon étudiant, coin disco, etc.).	4						

	Consulter les élèves dans l'aménagement de l'environnement scolaire (couleur de certains locaux, menu de la cafétéria).	4						

	Favoriser la participation des élèves à l'organisation d'activités-midi.	4						

	Collaborer à la formation et à l'animation de groupes portant les couleurs de l'école (équipes sportives, clubs de scrabble, harmonie, etc.).	4						

Participer à l'organisation, par les élèves, à des activités hors horaire offertes à l'ensemble de la communauté (salons, expositions de travaux d'élèves, spectacles, etc.).	4							

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Accompagner l'élève dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-1- Susciter la participation de l'élève à son propre développement scolaire et professionnel.	Contribuer à rendre explicite le rapport existant entre l'apprentissage disciplinaire et ce à quoi il se rapporte dans le monde du travail.	4						
	Proposer et soutenir le recours au plan individualisé de formation (PIF).	4						
	Proposer des situations d'apprentissage ou projets de recherche permettant d'exercer des tâches et exigences apparentées à divers métiers ou professions.	4		4				
	Consulter les élèves dans la planification et la réalisation d'activités d'apprentissage correspondant à leurs intérêts et besoins de formation.	4						
	Proposer une recherche sur un rêve de carrière ou sur un métier exercé par un membre de la famille.	4						
	Organiser, dans le cadre d'un cours, des visites en milieu de travail comportant des interviews réalisés auprès des travailleurs.	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Accompagner l'élève dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-2- Intégrer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au projet éducatif de l'école.	Participer à l'implantation d'une approche orientante dans l'école.			4	4			
	Utiliser des références aux divers métiers et professions comme élément de contextualisation des apprentissages en classe.	4						
	Inviter des conférenciers à venir parler de leur activité professionnelle en rapport avec les compétences enseignées en classe.	4						
	Informar sur les choix de cours et les préalables exigés en vue de l'inscription pour la prochaine année scolaire.	4	4					
	Proposer des activités d'information professionnelle.	4						
	Proposer des activités d'orientation professionnelle.	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Accompagner l'élève dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-3- Favoriser le développement de l'identité de l'élève.	Animer des ateliers portant sur des thèmes reliés à la connaissance de soi : découverte de ses émotions, de ses pensées, de ses goûts, de ses désirs et de ses valeurs.	4						
	Proposer des activités permettant à l'élève d'identifier sa forme d'intelligence et son mode d'apprentissage privilégiés.	4						
	Animer des ateliers portant sur des thèmes reliés au développement de la personne (estime de soi, habiletés de prise de décision).	4						
	Animer des ateliers ou projets axés sur l'identification des aspirations professionnelles des élèves.	4	4					
	Proposer des activités d'apprentissage ou projets d'équipe permettant à l'élève de prendre conscience de ses qualités et aptitudes.	4						
	Soutenir la participation à des projets d'engagement bénévole dans la communauté.	4						
	Animer des ateliers portant sur les conditions éducatives favorables au développement de l'identité de l'enfant.		4					

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Accompagner l'élève dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-4- Aider l'élève dans son parcours scolaire et professionnel.	Accompagner l'élève dans l'élaboration de son projet personnel de choix de carrière.	4						
	Organiser une entrevue ou un souper causerie avec une personne qui exerce un métier d'intérêt pour l'élève.	4						
	Organiser et proposer des mini-stages en milieu de travail.	4						
	Procéder à l'évaluation des aptitudes et intérêts professionnels de l'élève dans le cadre d'une référence ou d'une consultation libre.	4						
	Offrir un encadrement permettant une exploitation critique des outils didactiques d'information scolaire et professionnelle.	4						
	Informar sur les choix de formations et de carrières possibles ainsi que sur leurs préalables.	4	4					
	Aider l'élève à la réalisation de choix de cours pour les études secondaires et collégiales.	4						
	Aider l'élève en vue de l'admission à des projets pédagogiques particuliers au primaire, au secondaire et au collégial.	4	4					
	Supporter la réorientation des élèves.	4						
	Participer et soutenir l'application du programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ).	4						
	Soutenir ou accompagner les élèves en stage en milieu de travail.	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Accompagner l'élève dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-5- Fournir aux élèves des outils performants d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.	Organiser et maintenir un centre d'information scolaire et professionnelle.	4		4				
	Mettre à la disposition des élèves du matériel d'évaluation des intérêts et des aptitudes.	4						
	Tenir à jour et proposer des documents relatifs aux carrières et aux programmes qui s'offrent aux élèves.	4						
	Informar des perspectives d'emploi sur le marché du travail.	4						
	Offrir de la formation et du soutien en vue d'une utilisation optimale des outils d'information et d'orientation.	4						
	Donner accès à des outils en vue de permettre à l'élève de s'informer sur les filières, les établissements de formation, les carrières et les perspectives d'emploi (internet, « repères », « jobboom »).	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Rechercher des solutions aux difficultés que l'élève rencontre.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-1- Adapter l'enseignement et les interventions.	Participer, dans le cadre de rencontres d'équipe/cycle, à l'élaboration d'une stratégie d'intervention suite à l'évaluation des besoins d'un élève ou d'un groupe d'élèves.			4				
	Organiser ou participer à des groupes d'entraide portant sur les difficultés d'apprentissage ou de comportement et les modes d'intervention appropriés.			4	4			
	Participer à la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée en fonction des besoins et caractéristiques des élèves (style d'apprentissage, profil cognitif, etc.).			4	4			
	Participer à l'adaptation du contenu des programmes d'études proposés à l'élève.			4				
	Intervenir ou soutenir l'intervention auprès de groupe d'élèves rencontrant des problématiques communes (difficultés relationnelles, difficultés de communication).	4		4	4			
	Participer aux interventions auprès des élèves à risque ou handicapés.	4		4	4			
	Offrir un soutien technique à l'élève à risque ou handicapé.	4						
	Organiser ou soutenir la mise en place d'un système de parrainage d'élèves en difficultés	4						
	Soutenir les parents lors de leurs interventions face à une problématique vécue par leur jeune.		4					
	Participer à la planification et à l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque ou handicapés.	4		4	4			
	Participer au processus de classement.	4		4	4			
	Participer à l'évaluation des services offerts pour répondre aux besoins des élèves à risque ou handicapés.	4	4	4	4			
Mettre en place des programmes pour répondre à des besoins particuliers - Programme alternatif à la suspension scolaire (PASS).	4		4	4				

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Rechercher des solutions aux difficultés que l'élève rencontre.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-2- Réduire les obstacles.	Collaborer à l'adaptation des activités d'apprentissage.			4				
	Collaborer à l'élaboration ou au choix de matériel adapté.			4	4			
	Assister l'élève lors de la réalisation de certaines tâches (déplacements, manipulation d'appareils ou d'outils).	4						
	Offrir un soutien technique dans le but de maintenir l'attention, la concentration et la participation de l'élève.	4		4				
	Effectuer la médiation entre l'élève en difficulté de comportement et le personnel de l'école.	4		4	4			
	Offrir un suivi individuel ou de groupe aux élèves à risque d'échec.	4						
	Contribuer à offrir un programme d'aide aux devoirs.	4	4					

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Rechercher des solutions aux difficultés que l'élève rencontre.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-3- Développer chez l'élève des compétences à résoudre ses difficultés.	Habiler l'élève à utiliser une méthode de résolution de problèmes.	4						
	Habiler l'élève à utiliser des méthodes de travail efficaces.	4						
	Habiler l'élève à gérer ses émotions et à contrôler son comportement.	4						
	Planifier, appliquer ou supporter l'application d'un programme de développement des habiletés sociales.	4		4	4			
	Mettre sur pied des mesures favorisant l'entraide entre élèves relativement à des problématiques particulières : difficultés scolaires, isolement social, etc.	4						
	Mettre en place des formules d'encadrement permettant une relation d'aide telle : titulariat, tutorat, enseignement en équipe, etc.	4		4				
	Intervenir auprès de groupes cibles en vue de développer des compétences à résoudre des problèmes (consommateurs de drogue, élèves à risque d'échec ou de décrochage, etc.).	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Rechercher des solutions aux difficultés que l'élève rencontre.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-4- Collaborer à l'établissement et à l'application du plan d'intervention.	Évaluer ou supporter l'évaluation fonctionnelle d'un élève par des techniques d'observation systématique.	4		4	4			
	Procéder ou collaborer à l'évaluation des élèves ayant des difficultés en utilisant des techniques et instruments propices à sa discipline.	4		4	4			
	Participer à des études de cas en comité adhoc.	4						
	Participer à l'élaboration du plan d'intervention d'un élève.	4						
	Participer à l'application du plan d'intervention d'un élève (élaboration et application d'un plan d'action dans un domaine précis).	4		4				
	Participer à l'évaluation et à la révision du plan d'intervention d'un élève.	4						
	Soutenir le parent dans l'évaluation des capacités et besoins de son enfant.		4					
	Soutenir le parent dans l'élaboration, l'application et l'évaluation du plan d'intervention de son enfant.		4					

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Rechercher des solutions aux difficultés que l'élève rencontre.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-5- Faciliter l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et des élèves handicapés.	Promouvoir l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à l'école (semaine de la personne handicapée).	4						
	Échanger de l'information concernant les caractéristiques et besoins d'élèves intégrés en classe ordinaire.			4	4			
	Offrir un support aux élèves qui vivent une difficulté dans leur intégration à une nouvelle école ou une nouvelle classe.	4						
	Offrir un support à l'élève en phase de réintégration en classe ordinaire.	4						
	Participer à l'organisation et à la réalisation de programmes ou d'activités de rééducation auprès d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage intégrés.	4		4	4			
	Participer à la sélection de mesures d'appui à l'intégration d'un élève.	4		4	4			

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Rechercher des solutions aux difficultés que l'élève rencontre.</i>								
Cibles	Actions suggérées	Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes	Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
-6- Conseiller l'élève et le personnel.	Assurer des services de consultation personnelle (psychologie, orientation scolaire, animation spirituelle, etc.).	4						
	Offrir un suivi thérapeutique à court terme à un élève dans le cadre d'une consultation libre ou d'une référence.	4						
	Intervenir auprès des élèves en situation de crise.	4						
	Exercer un rôle de tuteur auprès d'un élève.	4						
	Assurer l'accompagnement d'un groupe d'élèves (entraîneur sportif, soutien des membres du conseil étudiant).	4						
	Agir à titre de personne ressource auprès de la direction et des autres membres du personnel de l'école dans la recherche de solutions aux difficultés des élèves.			4	4			
	Soutenir le personnel enseignant dans la recherche de solutions reliées aux difficultés rencontrées dans son enseignement.			4				

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Rechercher des solutions aux difficultés que l'élève rencontre.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-7- Faciliter l'accès à des services externes.	Informer sur les services externes accessibles (bottin des ressources).	4	4	4	4			
	Faire connaître les services scolaires spécialisés et y référer l'élève, si nécessaire.	4	4	4	4	4		
	Orienter les élèves et les parents vers les ressources et services externes appropriés (CLSC, Centre de réadaptation, etc.).	4	4					
	Collaborer avec les partenaires du milieu à la réalisation de projets visant à assurer une présence auprès des élèves en dehors des heures de classe.	4	4	4	4			
	Collaborer à la réalisation d'activités du domaine de la santé et des services sociaux convenues dans le cadre des ententes MEQ-MSSS.	4						
	Participer à la tenue d'un comité de concertation (CLSC, DPJ, etc.).	4	4	4	4	4		

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Rechercher des solutions aux difficultés que l'élève rencontre.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-8- Fournir des outils.	Donner des avis en matière d'équipements spécialisés ou adaptés.	4		4	4			

	Concevoir et sélectionner du matériel et des activités adaptés.	4		4				

	Participer à l'évaluation des besoins et de la convenance des équipements choisis.	4						

	Assister l'élève lors de l'utilisation des équipements et outils spécialisés.	4		4	4			

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
Donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-1- Assurer les conditions d'une vie saine à toutes les personnes.	Participer à l'aménagement d'un lieu scolaire (regroupement des locaux par cycle, aires de travail et de jeux, bruit ambiant, propreté, etc.).	4		4	4			
	Participer à l'aménagement du temps (temps alloué à chaque matière, horaire des élèves, etc.).	4		4	4			
	Organiser et animer des activités de contrôle du stress et de gestion des émotions.	4						
	Rendre accessibles des installations qui incitent à un mode de vie actif (favorisant la pratique d'activités physiques, sportives, de plein air, etc.).	4						
	Faire connaître la politique alimentaire de la commission scolaire et proposer des menus santé à la cafétéria ou pour la boîte à lunch.	4	4					
	Mettre sur pied et supporter des projets de recyclage ou de récupération des ressources (récupération de papier ou de canettes, friperie, etc.).	4						
	Organiser des plantations d'arbre, nettoyage de la cour d'école, décoration de l'école.	4		4	4			
	Soutenir l'application de la réglementation de l'école.	4		4	4			
	Inclure dans les règlements de l'école des conséquences associées à des comportements de discrimination (sexisme, racisme), de violence et de trafic de drogue.	4						
	Mettre en place des mesures de surveillance favorables au développement de comportements adaptés (travail de corridor).	4						
	Mettre en place un « Club des petits déjeuners ».	4						
	Aménager la bibliothèque de façon à permettre aux élèves de développer leur autonomie, le goût et le plaisir de lire.	4						
Participer à l'organisation ou à l'animation de rencontres préparatoires à une transition (entrée à l'école, passage préscolaire - primaire, primaire - secondaire)	4	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-1- Suite...	Amener les élèves à apprivoiser l'organisation intellectuelle et physique de la bibliothèque	4						
	----- Organiser une activité d'accueil à l'intention d'élèves immigrants.	4						
	----- Faire vivre des activités d'animation reliées aux livres et à la lecture à la bibliothèque (lecture partagée – rencontre d'écrivains).	4						
	----- Faire vivre à la bibliothèque des activités d'animation : . concernant le livre . concernant la lecture . concernant les projets reliés à la vie de l'école.	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-2- Sensibiliser les élèves à l'importance de prévenir les difficultés ou encore d'agir tôt pour éviter l'aggravation de situations à risque.	Appliquer des programmes de prévention pour développer chez le jeune des habiletés à identifier ses problèmes et à demander de l'aide, au besoin.	4						
	Mettre sur pied des projets favorisant l'accès rapide aux ressources (ex. boîte aux lettres, etc.)	4						
	Présenter des modèles positifs de personnes ou de personnages qui ont réussi en évitant de se placer dans des situations à risque.	4						
	Former les élèves à identifier les conduites sécuritaires à adopter relativement à certains objets (feu, produits toxiques, sécurité routière, etc.).	4						
	Distribuer un bottin des ressources disponibles dans la communauté par rapport à certains besoins des jeunes.	4	4	4	4			

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

OBJECTIF								
<i>Donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-3- Fournir aux élèves des occasions de faire des choix orientés sur leur santé et leur bien-être.	Fournir aux élèves des sources d'information portant sur les conséquences sur leur santé et leur bien-être de leurs choix dans différents domaines (sexualité, consommation, alimentation, toxicomanie).	4						
	Animer un atelier sur l'application d'une résolution de problèmes au regard des choix de santé et de bien-être.	4						
	Animer un atelier favorisant le développement de la compétence à résister aux pressions négatives.	4						
	Organiser une semaine de promotion de la santé donnant aux élèves l'occasion de s'engager au regard d'une habitude de vie (pacte de non-fumeur, pacte d'entraînement physique, etc.).	4						
	Organiser une rencontre avec des représentants d'organismes concernés par la santé et le bien-être (Gai écoute, Prévention du suicide, Tel Jeunes).	4						
	Participer à l'animation de programmes visant à proposer des choix axés sur la santé et le bien-être (Jeunes en santé, Pavot, Relation parents - enfants, Respire à plein cœur).	4						
	Contribuer à l'implantation d'un portfolio santé.	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.

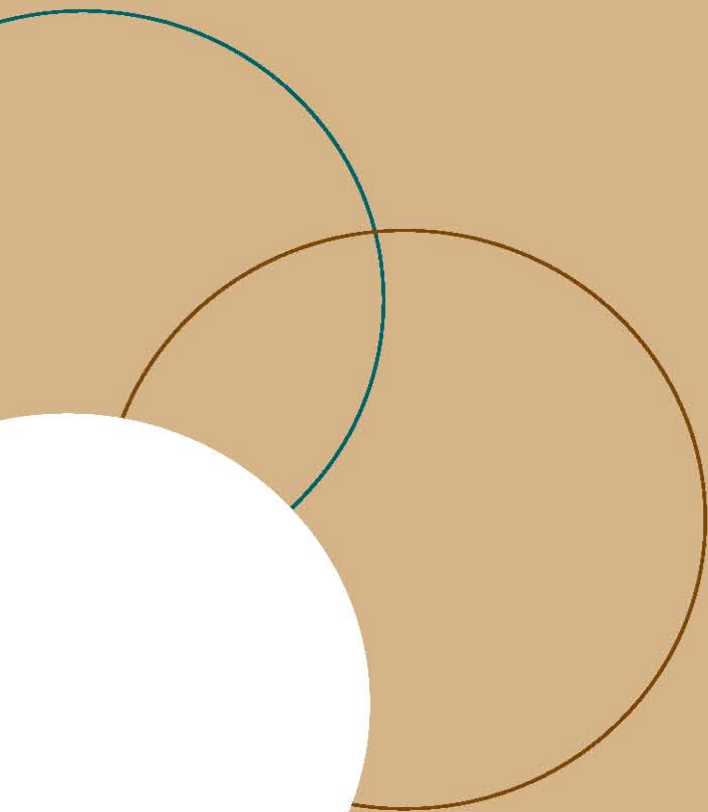
OBJECTIF								
<i>Donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.</i>								
Visée	Actions suggérées	Cibles					Services complémentaires impliqués (voir 1 à 12 en bas de la page)	Ressources mandatées
		Élèves	Parents	Personnel enseignant	Autres personnels	Partenaires externes		
-4- Permettre la participation des élèves à des activités de sensibilisation sur différentes problématiques.	Organiser des semaines thématiques portant sur différentes problématiques (prévention du suicide, prévention des toxicomanies, etc.).	4						
	Participer à l'animation d'ateliers portant sur diverses problématiques (jeu compulsif, consommation abusive d'alcool ou de drogue, violence dans les relations amoureuses).	4						
	Participer à l'application d'un programme de prévention des abus physiques ou sexuels, du taxage ou de l'intimidation (<i>Mon corps c'est mon corps</i> , Focus, etc.).	4						
	Organiser un forum réunissant des ressources spécialisées pour informer les jeunes des implications légales de certains gestes : possession et trafic de drogues, taxage, agressions et méfaits, etc.	4						
	Proposer des activités de prolongement de projets pédagogiques portant sur la protection de l'environnement (visite de l'usine d'épuration d'eau municipale).	4						
	Organiser une rencontre - témoignage d'une personne connue pour son implication au regard d'une problématique (Gilles Kégle).	4						
	Contribuer au dépistage des élèves à risque au regard de certaines problématiques (abandon scolaire, MTS, stress, alimentation).	4						
	Soutenir les élèves dans la rédaction de textes d'opinions portant sur diverses problématiques pour publication dans le journal local (besoins en loisirs des jeunes, relations parents - jeunes, etc.).	4						

Services complémentaires impliqués

- (1) Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.
- (2) Éducation aux droits et aux responsabilités.
- (3) Animation sur les plans sportif, culturel et social.
- (4) Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

- (5) Information et orientation scolaires et professionnelles.
- (6) Psychologie.
- (7) Psychoéducation.
- (8) Éducation spécialisée.

- (9) Orthopédagogie.
- (10) Orthophonie.
- (11) Santé et services sociaux.
- (12) Animation spirituelle et engagement communautaire.



Commission scolaire
des Premières-Seigneuries
www.csdps.qc.ca